

PRÉFET DE LA DRÔME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de LIVRON-SUR-DRÔME et LORIOL-SUR-DRÔME

Projet d'aménagement de la déviation des communes de LIVRON-SUR-DRÔME et LORIOL-SUR-DRÔME,
et travaux connexes

Projet présenté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes

Par arrêté préfectoral n°2019304-0004 du 31 octobre 2019, une enquête publique environnementale unique regroupant
- une enquête préalable à déclaration d'utilité publique et
- une enquête Autorisation Environnementale Unique pour les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (AEU-IOTA)
comprenant une autorisation au titre de la loi sur l'eau, et une dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés
concernant le projet susvisé, est prescrite sur les communes de LIVRON-SUR-DRÔME et LORIOL-SUR-DRÔME.

Cette enquête environnementale unique, d'une durée de **39** jours consécutifs, se déroulera du **vendredi 29 novembre 2019 au lundi 6 janvier 2020 inclus**.

Des informations peuvent être demandées auprès du responsable de projet :

Benjamin DESPLANTES, responsable d'Opérations Routières
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes

5 Place Jules Ferry 69006 Lyon

Tel : 04.26.28.63.49 - 06.69.14.34.29

Courriel : map.dreal-auvergne-rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr

Le Préfet de la Drôme est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant l'utilité publique et l'autorisation environnementale unique au titre de la loi sur l'eau (rubriques 2.1.5.0, 3.1.2.0, 3.2.2.0 de la nomenclature loi sur l'eau) et de la dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés, du projet sus-visé.

Monsieur Bernard HUGON, hydraulicien DDE, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Grenoble.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage à cet avis, est disponible en mairie de LIVRON-SUR-DRÔME, siège de l'enquête, et en mairie de LORIOL-SUR-DRÔME, où le public pourra le consulter, sur support papier, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, et consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur. Le dossier est également consultable, en version numérique, sur un poste informatique, en mairie de LIVRON-SUR-DRÔME, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, ce dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État à l'adresse : www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquête Publique – espace « participation du public ». Un formulaire en ligne est disponible pour recueillir les observations et propositions du public, qui seront ensuite communiquées au commissaire enquêteur et insérées, dans les meilleurs délais, dans le registre ouvert au public en mairie de LIVRON-SUR-DRÔME. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations, celles-ci devront être, le cas échéant, adressées par courrier au commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance en mairie siège de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées
- **par voie postale** en mairie siège de l'enquête : Mairie 90 Avenue Joseph Combier 26250 LIVRON-SUR-DRÔME, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête ou

- **par courriel** : pref-consultation-enquete-publique3@drome.gouv.fr, avec mention en objet du titre de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, lequel les annexera au registre d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions transmises par voie électronique sont accessibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques - espace « participation du public ».

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, en préfecture de la Drôme au Bureau des enquêtes publiques. En outre, les observations du public sont communicables selon les mêmes modalités.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement le public et les observations écrites et orales à l'occasion des permanences qu'il tiendra, aux jours et heures suivants, en mairies de :

LIVRON-SUR-DROME :

- le vendredi 29 novembre 2019 de 09h00 à 12h00
- le mardi 10 décembre 2019 de 14h00 à 17h00
- le lundi 06 janvier 2020 de 14h00 à 17h00

LORIOLE-SUR-DRÔME :

- le jeudi 05 décembre 2019 de 09h00 à 12h00
- le mercredi 18 décembre 2019 de 09h00 à 12h00.

Si le commissaire enquêteur l'estime nécessaire, il peut notamment organiser toute réunion d'information et d'échange avec le public conformément aux dispositions réglementaires du code de l'environnement.

L'avis d'enquête publique, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage à cet avis puis le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont publiés sur le site Internet des services de l'État en Drôme www.drome.gouv.fr rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques, espace « procédure ».

Les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont tenues à la disposition du public en mairies de LIVRON-SUR-DRÔME et LORIOLE-SUR-DRÔME, ainsi qu'à la préfecture de la Drôme (Bureau des Enquêtes Publiques, 3 boulevard Vauban, 26030 VALENCE cedex 9) pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.